



Avis de Course
FinnMania & Régate Corsaire
Championnat Suisse par points Finn
Championnat suisse par points Corsaire
Grandson, 18-19 août 2018



1. Règles

- 1.1. La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 1.2. Les prescriptions de SWISS SAILING peuvent être téléchargées ici :
[http://www.sailing.org/tools/documents/SwissSailingPrescriptions20132016-\[15390\].pdf](http://www.sailing.org/tools/documents/SwissSailingPrescriptions20132016-[15390].pdf)
- 1.3. Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.4. La langue officielle est le français.

2. Publicité

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]

3. Admissibilité

- 3.1. Classes admises : Finn et Corsaire
- 3.2. Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers.
- 3.3. Le championnat est une manche du championnat de Suisse par points des Finn et une manche du championnat suisse par points des Corsaire
- 3.4. Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING de la réglementation 19 de World Sailing.
- 3.5. Une licence temporaire de Swiss Sailing pourra être acquise sur place.

4. Inscription

- 4.1. L'inscription se fait directement sur le site internet www.manage2sail.com ou au secrétariat de course, selon l'horaire mentionné à l'article 6.

5. Finance d'inscription

La finance d'inscription est de CHF 30.-, à payer lors de la confirmation de l'inscription au bureau de course le 18 août.

6. Programme

Samedi 18 août :

10h00 - 12h00 Accueil, confirmation des inscriptions, remise des instructions de course

13h30 Premier signal d'avertissement possible

Dimanche 19 août :

9h30 Premier signal d'avertissement possible.

15h00 Dernier signal d'avertissement possible

Toute modification sera affichée au tableau au plus tard le samedi 18 août à 20h00.

7. Jauge

7.1. Chaque bateau doit présenter un certificat de jauge valide.

7.2. Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

8. Instructions de Course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles : - au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions - sur le site internet www.manage2sail.com au plus tard le matin du jour du début de la régates

9. Parcours

9.1. Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de course.

9.2. La zone de course est située au large du port de Grandson

10. Système de pénalité

Le système de pénalité sera précisé dans les IC.

11. Classement

11.1. Deux courses doivent être validées pour constituer une série.

11.2. Quand quatre courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses validées en retirant son plus mauvais score.

12. Bateaux accompagnateurs

12.1. Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistré au bureau des régates avant le début de l'événement et se conformer aux directives prescrites pour les bateaux accompagnateurs [DP].

12.2. Les bateaux accompagnateurs et les pilotes doivent être en conformité avec les exigences légales. [DP]

12.3. Les bateaux accompagnateurs seront intégrés au dispositif de sécurité.

13. Communication

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux [DP].

14. Prix

Prix pour les trois premiers bateaux

15. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. Droit à l'image

En participant à la régata, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent

17. Assurance

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

18. Hébergement

Voir le site <http://www.yverdonlesbainsregion.ch>

19. Information

Contact : Cercle de la Voile de Grandson

info@cvgrandson.ch